



Communiqué de presse AOC-CSMF

Le Contrat d'accès aux soins est ouvert

AOC/CSMF, par son action, est le seul syndicat à faire enfin respecter les accords de 2007 en permettant aux 2000 praticiens, anciens assistants et anciens chefs, de sortir enfin du gel du secteur 2 et de récupérer une liberté d'honoraires.

Malgré la désinformation et les tentatives de blocage de diverses organisations qui avaient déjà réussi à paralyser la mise en place du secteur optionnel, les chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes libéraux vont pouvoir, grâce au travail de la CSMF, de l'UMESPE et d'AOC-CSMF qui représente les médecins exerçant dans les plateaux techniques lourds, profiter des avantages du CAS :

- Une liberté d'honoraires pour les médecins secteur 1 éligibles qui leur avait été confisquée par le gel du secteur 2.

AOC-CSMF, qui s'est battu pour permettre aux médecins secteur 1 d'accéder à des honoraires libres se réjouit de voir cette liberté retrouvée par une partie de ces médecins.

- Des avantages financiers non négligeables pour les chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes secteur 2 qui le signent :

Prise en charge comme les secteurs 1, par la CPAM, d'une partie de leurs charges sociales

Tarifcation au niveau du secteur 1 des actes faits au tarif opposable

Bénéfice pour les chirurgiens et obstétriciens signataires du contrat des revalorisations d'honoraires et des coefficients J et K pour les patients facturés au tarif opposable.

AOC-CSMF engage tous les secteurs 2, qui, bercés par les arguments irresponsables d'organisations n'ayant jamais rien fait gagner aux médecins, et qui ne croyaient pas en la mise place de ce contrat, de bien faire évaluer leur situation et les avantages financiers qu'il pourrait leur procurer.

AOC-CSMF demande qu'enfin les assurances complémentaires et les mutuelles respectent la signature de l'UNOCAM en prenant en charge, comme prévu, les compléments d'honoraires.

L'ouverture du CAS est la première marche, il nous reste maintenant à ouvrir ce contrat à tous.

AOC-CSMF n'oublie pas, en effet, la grande partie des anesthésistes et obstétriciens secteur 1 ainsi que certains chirurgiens, qui, n'étant pas éligibles, n'ont pas encore pu accéder au CAS : AOC-CSMF demandera donc l'accès à ce contrat pour tous les médecins libéraux exerçant dans les plateaux techniques lourds, sur des critères de qualité et de formation professionnelle continue.

Tous les praticiens travaillant en PTL pourront se rapprocher d'AOC/CSMF, seul syndicat se préoccupant de leur besoins véritables, loin des bavardages et des rodomontades, honorant sa signature grâce à laquelle le CAS est devenu par temps de crise une réelle avancée sociale et libérale permettant de plus la sauvegarde d'un secteur 2 qui était lourdement menacé.

Contacts presse :

Dr. Jacques CATON

06.07.39.76.15

Dr Michel LEVY

06.20.04.62.50

Dr Yves VERHAEGHE

06.07.66.40.59

Dr C.M. ARNAUD

06.82.99.15.35